



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Saison 2021-2022

L'association Gym Forme doit respecter les règles à la prévention de la propagation de l'épidémie Covid-19.

Depuis le 21 juillet 2021, les usagers s'engagent à respecter le protocole sanitaire suivant :

- Un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet),
- OU un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h,
- OU un certificat de rétablissement du Covid-19 (test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Application des gestes barrières en vigueur.

Les Présidentes :

Rachel Lardy Robin

Michèle COHEN

SNAIGF

AIGF

Coupon à ramener lors de l'inscription ou au 1^{er} cours (**IMPERATIF**)

✂ -----

Je soussigné(e) _____, certifie avoir lu le protocole sanitaire Covid-19 de l'association Gym Forme et m'engage à le respecter pour toutes les activités dans lesquelles je me suis engagé(e).

Mettre la mention « lu et approuvé », date et signature

PASS SANITAIRE (case à cocher)

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Certificat de vaccination (schéma vaccinal complet) |
| <input type="checkbox"/> | OU test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h |
| <input type="checkbox"/> | OU un certificat de rétablissement du Covid -19 (test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois). |

Une feuille d'émargement sera tenue pour chaque activité sportive car pas de contrôle d'identité.